

DOCUMENT 1

DÉLIBÉRATION  
DU DIRECTOIRE  
DU DISTRICT DE BARR.

Du 24 Pluviôse, an second de la République Française,  
une & indivisible.

SÉANCE PUBLIQUE.

Vu la pétition présentée par les Communes de Rhinau & Herbsheim, expositive que des citoyens se disant munis de pouvoir des Généraux, pour requérir du bétail pour le service des armées, parcourent les campagnes & enlèvent aux habitans les moins aisés les bœufs de trait & les vaches prêtes à faire veau, ce qui d'un côté porte un préjudice notable à l'agriculture & détruit de l'autre l'éducation du bétail ; que ces vexations se font par des Israélites & autres égoïstes hideux de crimes, à la barbe des Municipalités qui n'ont pas le courage de repousser de pareilles horreurs qui sont improuvées par les lois, ainsi que par le comité des subsistances, suivant la réclamation du 16 Frimaire dernier ;

Où l'Agent national :

LE DIRECTOIRE DU DISTRICT DE BARR, en séance publique, a arrêté qu'aucun boucher ni fournisseur n'a le droit d'enlever par force & violence les bœufs destinés à la culture des terres, ni aucune vache ; que de pareils abus sont pros crits par les lois, & que les Municipalités se fassent des individus qui osent encore se permettre de pareils enlèvements, sans être munis d'un pouvoir par écrit des Représentans du peuple. ~~A quel effet la présente délibération fera imprimée dans les deux langues, publiée & affichée dans l'arrondissement du District.~~

Fait au Directoire du District de Barr, le 24 Pluviôse, l'an 2<sup>e</sup> de la République française une, indivisible & démocrate.

Signé : GOTTEKIEN, Vice-président ;  
DEPINAY, Mœrlen, Blanck, Administrateurs ;  
STAMM, Agent national ; GRÆFF, Secrétaire en chef.

Questions : (*Lire attentivement ce texte*)

1. Relever les dates : à quel calendrier correspondent-elles ? [16 Frimaire = 6 décembre 1793, 24 Pluviôse an 2 = 12 février 1794]
2. De quoi se plaignent les communes de Rhinau et d'Herbsheim ?
3. Pour quel usage des bêtes sont-elles prises ?
4. Quels sont les coupables désignés ? Que faut-il en penser ?
5. Quelles sont les mesures prises par le directoire du district de Barr ?